



Chapitre

2

L'emploi et le milieu de travail

Aperçu

L'emploi et les conditions de travail peuvent influencer sur la santé des parents et des enfants. En général, les personnes qui travaillent, qui ont prise sur leurs conditions de travail et qui occupent un emploi peu stressant sont en meilleure santé. Un emploi stable et un salaire adéquat déterminent le revenu et la situation économique des enfants et de la famille. Le chômage chronique ou le stress excessif au travail chez les parents peuvent nuire à la santé mentale et physique de toute la famille.

La participation accrue des femmes à la population active rémunérée a eu une incidence importante sur l'organisation de la vie familiale, dont la nécessité de prendre des dispositions pour faire garder les enfants pendant que les parents travaillent. C'est pourquoi la disponibilité et la qualité des services de garde d'enfants constituent une préoccupation primordiale.

L'emploi, le chômage et le soutien social au travail sont aussi importants pour les jeunes que pour les parents. Au Canada, une proportion élevée d'adolescents travaille. Bon nombre d'entre eux occupent un emploi à temps partiel qui leur permet d'acquérir de l'expérience tout en étudiant et de gagner de l'argent afin de poursuivre leurs études.



Rapport avec le développement sain des enfants

L'emploi contribue à améliorer la santé des parents et des enfants.

L'emploi peut être un déterminant de la santé chez les parents et les enfants. De plus, l'emploi et les conditions de travail influent beaucoup sur les possibilités économiques des parents. Ces déterminants ont une incidence sur la capacité des gens à assumer leurs responsabilités parentales et, partant, à établir de saines relations avec leurs enfants.

Inversement, le chômage est un déterminant d'une mauvaise santé. Une vaste étude menée par l'Organisation mondiale de la santé a révélé qu'un taux de chômage élevé et l'instabilité économique sont néfastes pour la santé aussi bien mentale que physique des chômeurs, de leurs familles et de leur communauté (Wescott et coll., 1985). Une étude canadienne, pour sa part, a démontré que les chômeurs éprouvent beaucoup plus de détresse psychologique, d'anxiété et de symptômes dépressifs, sont plus souvent incapables de travailler, sont plus limités dans leurs activités, ont des problèmes de santé et sont plus souvent hospitalisés que les gens qui travaillent (D'Arcy, 1986, p. 127).

À leur tour, ces facteurs se répercutent sur la santé des enfants; ceux-ci risquent d'éprouver des problèmes de santé mentale et d'estime de soi et de moins bien gérer leur stress. Il arrive aussi qu'ils soient moins sociables et fassent moins confiance aux autres pendant les périodes de problèmes familiaux.

Un environnement de travail sain favorise la santé.

Ceux qui ont prise sur leurs conditions de travail et sont moins exposés au stress lié au rythme rapide de travail et à des échéanciers fréquents, par exemple, sont en meilleure santé et vivent en général plus longtemps que ceux qui ont un emploi stressant et dangereux. Ajoutons à cela que ceux qui bénéficient d'un bon soutien social au travail (déterminé par le nombre et la qualité des interactions avec leurs collègues de travail) sont plus en santé que ceux qui en sont privés (Comité consultatif fédéral-provincial-territorial sur la santé de la population, 1994, p. 18).

Le soutien en milieu de travail, lié à des politiques reconnaissant et appuyant les besoins des parents, contribue à réduire le stress et à améliorer la capacité des parents à répondre aux exigences de leur travail et de leur situation en tant que parents.

L'accessibilité des services de garde d'enfants de haute qualité est essentielle.

L'arrivée, ces dernières décennies, d'un nombre croissant de femmes sur le marché du travail rémunéré a entraîné une réorganisation radicale du mode de garde des enfants. Des services de garde d'enfants accessibles sont essentiels pour soutenir et promouvoir l'emploi. Ils permettent également aux parents de terminer ou de poursuivre leurs études ou de participer à des programmes de formation pratique (Lero et Johnson, 1994, p. 36).



En outre, la qualité des services de garde est importante. « Lorsque le personnel de la garderie est réceptif et chaleureux, qu'il comprend en quoi consiste le développement des enfants et n'est pas chargé d'un trop grand nombre d'enfants, la garderie peut-être aussi bénéfique, et parfois plus, que la famille — surtout en ce qui concerne la socialisation et l'acquisition du langage. Inversement, lorsque les responsables de l'enfant sont négligents ou trop durs, ou lorsqu'ils sont incapables d'accorder à l'enfant une attention individualisée parce qu'ils s'occupent d'un trop grand nombre, la stimulation est insuffisante et la recherche montre alors que le développement de l'enfant peut en pâtir. » (Guy, 1997, p. 91).



Conditions et tendances

La documentation soulève certaines questions concernant l'emploi liées de très près au développement sain des enfants. La présente section fournit des données récentes illustrant les quatre points suivants : la présence des parents sur le marché du travail, le travail et les responsabilités parentales, la garde des enfants et l'emploi chez les jeunes.

La présence des parents sur le marché du travail

La plupart des parents de jeunes enfants travaillent, situation qui à la fois profite aux enfants et pose des problèmes en ce qui a trait au bon développement des enfants et à la vie de famille. Voici quelques faits relatifs à la présence des parents sur le marché du travail.

Beaucoup de parents travaillent.

Les parents qui travaillent sont la norme dans presque toutes les familles. L'Enquête longitudinale nationale sur les enfants et les jeunes (ELNEJ) montre une différence entre les familles biparentales et les familles monoparentales. En 1994–1995, plus du tiers (35,5 %) des enfants de moins de 12 ans vivaient dans des familles où les deux parents travaillaient à temps plein, et un tiers (33,2 %) dans des familles biparentales où l'un des parents travaillait. La situation était fort différente, cependant, dans le cas des enfants de familles monoparentales. Plus de la moitié d'entre eux (54,9 %) vivaient dans des familles dont le parent était sans emploi, tandis que, pour un peu plus du tiers, le parent occupait un emploi à temps plein (Ross, Scott et Kelly, 1996, p. 39). Voir la **figure 2.1**.

Les familles biparentales ayant des enfants de moins de 18 ans ont présenté une augmentation du nombre combiné moyen de 5,7 semaines de travail, passant de 72,6 semaines en 1984 à 78,3 semaines en 1994 (CCDS, 1996, p. 15).

2.1 Répartition des enfants de 0 à 11 ans, selon la situation professionnelle des parents, au Canada, en 1994–1995

	Familles biparentales (%)	Familles monoparentales (%)
Les deux à temps plein (sauf dans le cas d'une monoparentalité)	35,5	34,1
Un à temps plein, un à temps partiel	21,8	n/a
Un à temps plein, un sans emploi	33,2	n/a
Temps partiel seulement ^a	2,9	10,9
Sans emploi	6,6	54,9

a. Inclut les familles biparentales où un parent travaille à temps partiel et l'autre est à temps partiel ou sans emploi.
n/a. Ne s'applique pas.

Source : Adapté de D.P. Ross, K. Scott et M.A. Kelly. « Aperçu : les enfants du Canada durant les années 90 » dans *Grandir au Canada : enquête longitudinale nationale sur les enfants et les jeunes*, n° de catalogue : 89-550-MPF, n° 1, Développement des ressources humaines Canada et Statistique Canada, 1996, p. 41.

Un plus grand nombre de femmes travaillent.

L'analyse des données du recensement de 1991 montre que la proportion de femmes sur le marché du travail a plus que doublé entre 1961 et 1991, passant de 29 % à 60 %. La proportion d'hommes est tombée quant à elle, au cours de cette période, de 81 % à 76 % (Gunderson, 1998, p. 25).

La proportion de femmes sur le marché du travail qui ont de jeunes enfants est en général supérieure à celle des femmes en général. En 1976, seulement 50 % des mères ayant des enfants de moins de trois ans étaient sur le marché du travail (ICSI, 1994, p. 7). Voir la **figure 2.2**. Alors que d'autres données en 1991 démontrent plus de 70 % des mères d'enfants d'âge préscolaire et 78 % des mères d'enfants de 6 à 14 ans occupaient un emploi rémunéré (Gunderson, 1998, p. 30). En 1995, la plupart des pères mariés (94 %) occupaient un emploi, quel que soit l'âge de leurs enfants (Marshall, 1998, p. 73).

Le taux de chômage est supérieur chez les familles autochtones et monoparentales.

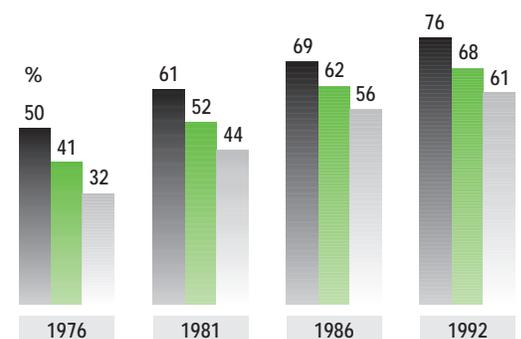
Le pourcentage de familles dont au moins l'un des parents était au chômage depuis plus de six mois est passé de 7,1 % en 1981 à 12,2 % en 1994 (CCDS, 1996, p. 19).

En 1994–1995, 6,6 % des enfants de moins de 11 ans de familles biparentales vivaient dans des familles dont aucun des parents n'était sur le marché du travail, tandis que 54,9 % des enfants de familles monoparentales vivaient avec un parent qui n'occupait pas un emploi (Ross, Scott et Kelly, 1996, p. 39). Voir la **figure 2.1**.

En 1991, 10 % des Canadiens étaient en chômage par rapport à 25 % dans le cas des Autochtones. Les Autochtones vivant dans des réserves ont le taux de chômage le plus élevé au Canada, soit 31 % (Statistique Canada, 1993, cité dans ICSI, 1994, p. 138).

2.2 Présence des femmes sur le marché du travail^a, selon l'âge du plus jeune enfant, Canada, de 1976 à 1992

■ Moins de 3 ans ■ 3–5 ■ 6–15



a. Inclut une participation à temps plein et à temps partiel.

Source : Institut canadien de la santé infantile. *La santé des enfants du Canada : un profil de l'ICSI*, 2^e édition, Ottawa, Institut canadien de la santé infantile, 1994, p. 7.

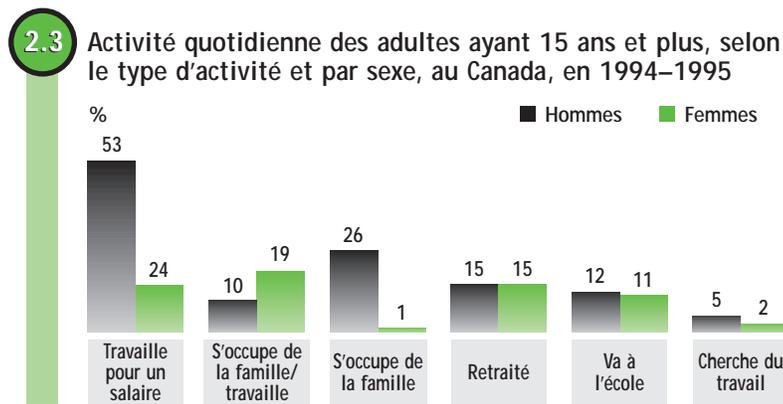


Le travail et le rôle parental

La présence accrue des femmes sur le marché du travail a posé de nouveaux défis aux parents, aux employeurs et aux collectivités en ce qui concerne l'intégration des responsabilités inhérentes au travail et à la famille. Quelle que soit leur situation d'emploi, les femmes assument encore principalement la garde des enfants et les tâches domestiques, un double rôle qui accroît beaucoup leur stress et leurs problèmes de santé (Marshall, 1994, p. 33–35).

Les femmes effectuent plus de tâches domestiques.

Les femmes sont deux fois plus nombreuses que les hommes à déclarer que les tâches domestiques et leur emploi sont ce qui les occupent le plus, et seulement une femme pour deux hommes affirme qu'elle travaille seulement pour la paye ou le profit (Comité consultatif fédéral-provincial-territorial sur la santé de la population, 1996, p. 50). Voir la **figure 2.3**.



Source : Comité consultatif fédéral-provincial-territorial sur la santé de la population. *Rapport sur la santé des Canadiens et des Canadiennes : Annexes techniques*, n° de catalogue : H39-385/1-1996F, Ottawa, Santé Canada, 1996, p. 53.

En fait, le travail qui profite le plus aux enfants est surtout celui fait par les femmes, et ce, même si elles occupent un emploi à temps plein, peu importe si leur mari travaille aussi à temps plein. En 1992, dans le cas des familles ayant de jeunes enfants dont la mère et le père occupaient tous deux un emploi à temps plein (rémunéré), les femmes consacraient près de deux fois plus de temps (1,86 heure) avec les enfants que les hommes (une heure) (Ministres fédéral, provinciaux et territoriaux responsables de la situation de la femme, 1997, p. 29).

La même étude montre aussi qu'en 1992 les femmes ont travaillé une demi-heure de plus par jour (avec ou sans rémunération) que les hommes, soit l'équivalent de cinq semaines par année de travail à temps plein (Ministres fédéral, provinciaux et territoriaux responsables de la situation de la femme, 1997, p. 21).



Le stress est élevé chez les mères qui travaillent.

Selon de récentes recherches, l'obligation de concilier les exigences de la famille et du travail est liée de près aux problèmes de stress et de santé mentale, spécialement chez les femmes. Dans un document intitulé *Le progrès des enfants au Canada*, du Conseil canadien de développement social (1996, p. 15) on constate que les mères qui ont un emploi déclarent :

- éprouver beaucoup de difficultés à concilier le travail et la famille (40 %);
- endurer un niveau élevé de stress (50 %);
- être aux prises avec des niveaux élevés de dépression (40 %).

Le stress des mères qui occupent un emploi est particulièrement élevé chez les mères chefs de famille monoparentale. Selon une étude menée en 1993, celles-ci sont davantage exposées au stress lié au travail et à la famille que les mères mariées qui sont sur le marché du travail (Institut Vanier de la famille, 1998, p. 29). Les pères à la tête d'une famille monoparentale ont eux aussi plus de stress.

Selon des recherches, les employeurs sont peu nombreux à considérer que les obligations familiales des employés ont une incidence sur leur travail. Les employés sont souvent stressés et en mauvaise santé, ils refusent l'avancement et les mutations, et, pourtant, se sentent coupables de la qualité de leur rôle parental. Les employeurs ont tendance à regarder seulement les effets négatifs de ces obligations sur le rendement au travail, l'absentéisme, le taux de roulement et le moral des employés (Institut Vanier de la famille, 1998, p. i et ii).

La souplesse est essentielle.

Les femmes qui ont des enfants sont en général plus nombreuses à travailler à temps partiel que celles qui n'en ont pas (respectivement 26 % et 18 %), à être travailleuses autonomes (17 % contre 12 %), à avoir un horaire variable (32 % contre 29 %) et des modalités de travail flexibles (27 % contre 16 %) (Fast et Frederick, 1996, p. 16).

La garde des enfants

Étant donné le nombre croissant de femmes qui travaillent, l'offre de bons services accessibles de garde d'enfants est de plus en plus importante. Les chiffres montrent, toutefois, que les services ne répondent pas aux nouveaux besoins des familles canadiennes.

Il y a une forte demande de services de garde d'enfants et de subventions.

En 1994–1995, 32,4 % des enfants de moins de 12 ans (1,5 million d'enfants) ont bénéficié d'une garde non parentale pendant que leurs parents travaillaient ou étudiaient. Sur ce nombre, un peu plus du tiers (34,2 %) ont obtenu un service de garde d'enfants non réglementé ailleurs que chez un parent, et un peu plus du quart (26,9 %), un service réglementé. Près du quart des enfants



(23,9 %) ont été gardés par un parent (y compris un frère ou une sœur) ou sont restés seuls (Ross, Scott et Kelly, 1996, p. 29). Voir la **figure 2.4**. Nous savons, en outre, qu'au cours de la même année :

- Il y avait 360 000 places dans les garderies réglementées pour les enfants de moins de 13 ans et 270 000 autres pour le million d'enfants d'âge préscolaire dont les parents travaillaient ou étudiaient plus de 20 heures par semaine (DRHC, 1994, p. 60).
- Environ 42 % des places dans les garderies réglementées étaient subventionnées en vue de les rendre accessibles aux familles à faible revenu (DRHC, 1994, p. 60).

Depuis le début des années 1970 jusqu'à la fin des années 1980, le taux d'augmentation du nombre de places dans les garderies au Canada se situait entre 10 % et 16 % par année. Toutefois, cette croissance a ralenti depuis 1990. En 1995, le taux a été de 4,7 %, ce qui est assez conforme à la tendance de la décennie (DRHC, 1995 et 1996, p. 3 et 9).

Ces dernières années, le nombre de subventions accordées aux parents à faible revenu pour faire garder leurs enfants ou aux propriétaires de garderie pour assurer leur fonctionnement ou verser des salaires a diminué dans plusieurs provinces. Certains gouvernements provinciaux ont également abaissé les normes des garderies et allégé les règlements en matière de contrôle et d'application (CCDS, 1997, p. 30).

Les frères et les sœurs jouent un rôle important.

En 1988, 23 % des enfants canadiens de 6 à 12 ans (340 000) que les parents devaient faire garder sont restés seuls pendant un certain temps ou avec un frère ou une sœur de moins de 13 ans pendant que leurs parents travaillaient. Rester seuls ou se faire garder par un frère ou une sœur a été la principale forme de garde pour 7 % des enfants de 6 à 9 ans et pour 21 % des enfants de 10 à 12 ans (Lero et Johnson, 1994, p. 40).

L'accès des communautés des Premières nations aux services de garde d'enfants est limité.

Il y a peu de données nationales sur les services de garde d'enfants dans les communautés des Premières nations. Il semble toutefois que les conceptions des Autochtones soient plus globales et reposent davantage sur la famille étendue que celles de la population canadienne en général. Selon les données les plus récentes, il n'y a que 68 garderies pour plus de 1 000 communautés des Premières nations au Canada (Enquête nationale sur les services de garde des enfants de Premières nations, 1989).

2.4

Répartition des enfants de 0 à 11 ans, selon le mode de garde non parentale, au Canada, en 1994–1995

Arrangements pour soins primaires	% d'enfants
Soins à la maison non reliés à la famille, non réglementés	34,2
Garde par un parent, dans la maison de l'enfant ou de quelqu'un d'autre	21,4
Soins, réglementée	15,7
Dans la maison de l'enfant par un non-parent, non réglementé	14,2
Soins à la maison non reliés à la famille, réglementés	7,2
Programme réglementé avant et après l'école	4,0
Sœur, frère ou seul	2,5
Autre	0,7 ^a

a. Estimé moins fiable en raison de la forte variabilité d'échantillonnage.

Source : D.P. Ross, K. Scott et M.A. Kelly. « Aperçu : les enfants du Canada durant les années 90 » dans *Grandir au Canada : enquête longitudinale nationale sur les enfants et les jeunes*, n° de catalogue : 89-550-MPF, n° 1, Développement des ressources humaines Canada et Statistique Canada, 1996, p. 29.



Les nouveaux besoins exigent de nouveaux services.

L'offre de places dans les garderies réglementées n'a pas suivi la demande et ne répond pas au besoin de garderies accréditées. Une étude nationale réalisée en 1994 a révélé que moins de la moitié (45 %) des enfants dont les parents préfèrent les garderies accréditées allaient dans ce type de garderie. Les parents interrogés ont expliqué de diverses façons leur choix :

- Il n'y avait pas de garderies accréditées ou, s'il y en avait, elles manquaient de place (70 %).
- Les garderies accréditées coûtent trop cher (22 %).
- Les heures d'ouverture ne correspondent pas aux horaires de travail des parents (8 %) (Lero et Johnson, 1994, p. 41).

D'autres indications montrent que les garderies ne sont pas adaptées au monde du travail en évolution. La plupart étant ouvertes seulement pendant les heures « normales » de travail, il est par conséquent difficile pour les parents qui travaillent le soir ou la fin de semaine d'avoir recours à la garde non parentale (Lero et coll., 1992, p. 64).

L'emploi chez les jeunes

Le taux de chômage chez les jeunes est supérieur à celui de la population en général, même s'ils ont plus d'années de scolarité qu'autrefois. Les perspectives pour les jeunes qui ont un diplôme d'études postsecondaires sont bonnes. Toutefois, les filles qui abandonnent le secondaire ont en général plus de difficultés à se trouver du travail que les garçons qui ont fait comme elles.

Le chômage chez les jeunes augmente.

De 1989 à 1995, le nombre de jeunes de 15 à 24 ans qui travaillaient a diminué d'environ 500 000, tandis que celui des adultes a augmenté d'un million. Cette différence s'explique en grande partie par le manque d'expérience ou d'ancienneté des jeunes (DRHC, 1996, p. 3). À cause de l'informatisation accrue et de la recherche d'employés très instruits, les jeunes se voient souvent fermer des possibilités d'emplois (CCDS, 1997, p. 51).

Les conséquences de l'abandon du secondaire sont en général plus graves pour les filles que pour les garçons. D'après l'*Enquête de suivi auprès des sortants de 1995*, 30 % des filles qui ne terminent pas leur secondaire ne trouvent pas d'emploi, comparativement à 17 % pour les garçons (DRHC et Statistique Canada, 1996, p. 5). À noter, toutefois, que les deux tiers des abandons au secondaire sont le fait des garçons.



En 1995, environ quatre personnes sur cinq détentrices d'un diplôme universitaire ou collégial en 1990 travaillaient à temps plein, dont moins de 10 % dans des postes sans lien avec leur domaine d'études.



Les jeunes travaillent à temps partiel et à bas salaire.

Davantage de jeunes travaillent à temps partiel. En 1994, 40 % des adolescents (aux études ou pas) occupaient un emploi, dont 80 % à temps partiel (CCDS, 1996, p. 54). En 1996, 20 % des emplois occupés par des jeunes qui n'étudiaient pas étaient à temps partiel contre 6 % en 1976 (Statistique Canada, 1997, p. 31).

Les jeunes occupent le plus souvent des emplois peu rémunérateurs dans le secteur des services. Parmi les élèves du secondaire âgés de 15 à 18 ans qui avaient un emploi en 1995, la majorité (89 %) travaillaient dans le secteur des services, les deux tiers d'entre eux dans des dépanneurs, dans le domaine de la restauration ou dans la vente au détail (Greenon, 1998, p. 86).

En 1995, les jeunes du secondaire gagnaient en moyenne 6,66 \$ l'heure, tandis que ceux qui poursuivaient des études postsecondaires gagnaient 8,13 \$ l'heure (Greenon, 1998, p. 87).

Les études postsecondaires contribuent à l'employabilité.

En 1995, environ quatre personnes sur cinq détentrices d'un diplôme universitaire ou collégial en 1990 travaillaient à temps plein, dont moins de 10 % dans des postes sans lien avec leur domaine d'études. Plus des deux tiers des diplômés dans les secteurs commerciaux ou professionnels occupaient un emploi à temps plein (DRHC, 1998, p. 2). Voir la **figure 2.5**.

Le niveau d'emploi et de revenu des diplômés qui ont une formation postsecondaire est stable depuis 1982. Trois études menées par DRHC et Statistique Canada, en 1982, en 1986 et en 1990, auprès de diplômés cinq ans après l'obtention de leur diplôme, montrent que la proportion de diplômés de programmes d'études collégiales et universitaires qui avaient un emploi à temps plein est restée passablement constante (DRHC, 1998, p. 2).

2.5 Taux de chômage des jeunes de 15 à 24 ans, selon le degré de scolarité, au Canada, de 1980 à 1995

Année	Niveau élémentaire (0-8 ans)	Une partie des études secondaires ou la totalité	Une partie des études post-secondaires ou la totalité	Certificat ou diplôme post-secondaire	Grade universitaire
1980	22,2	14,0	9,3	8,7	7,0
1985	27,4	18,9	11,7	10,3	9,7
1990	25,0	14,6	9,3	8,7	6,6
1995	27,0	18,7	12,4	11,0	8,6

Source : Préparé par le Conseil canadien de développement social au moyen des chiffres de Statistique Canada (*Moyennes annuelles de la population active, années données*). Conseil canadien de développement social (1997), *Le progrès des enfants au Canada, 1997*, Ottawa, CCDS, p. 52.



Emploi et autres déterminants

L'éducation

L'emploi et l'éducation influent sur la santé en général. Ainsi, plus les gens sont instruits, moins ils risquent de se retrouver sans emploi, et ce, à n'importe quel moment de leur vie. En outre, les personnes ayant moins de neuf années de scolarité occupent plus souvent des emplois peu valorisants, mal rémunérés que celles qui en comptent plus. Elles sont plus susceptibles d'occuper un emploi caractérisé par un fort taux de blessures professionnelles, de vivre des périodes de chômage et de faire appel à l'aide sociale (Chevalier et coll., 1995, cité dans Groupe d'étude des systèmes d'information sur la santé communautaire, 1995, p. 72).

L'éducation des parents est également liée à la situation relative à l'emploi et au revenu familial, puisque ceux qui ont d'excellentes qualifications professionnelles sont plus nombreux en général à occuper des emplois mieux rémunérés (Ross, Scott et Kelly, 1996, p. 41).

L'éducation influe sur les possibilités d'emploi des jeunes. Près de 19 % des jeunes de 15 à 24 ans ayant terminé ou non le secondaire étaient en chômage en 1995, comparativement à moins de 9 % dans le cas des diplômés universitaires. Ces taux se comparent à ceux de 1985, mais sont supérieurs à ceux de 1990 (CCDS, 1997, p. 10). Voir la **figure 2.5**.

Les adolescents qui travaillent sont moins susceptibles d'abandonner l'école. Toutefois, ceux qui travaillent plus de 20 heures par semaine risquent davantage d'abandonner tôt l'école (CCDS, 1996, p. 54). En 1993, les adolescents de 14 à 17 ans ont beaucoup contribué à accroître le revenu familial, puisqu'ils ont gagné, ensemble, plus de deux milliards de dollars (CCDS, 1996, p. 54).

Les facteurs génétiques et biologiques

Étant donné le nombre croissant d'enfants qui arrivent à l'âge adulte avec des troubles génétiques, psychiatriques et du développement, il faudra plus d'emplois adaptés à leur situation qui respectent leur dignité, leur assurent une rémunération et tiennent compte de leurs aptitudes particulières.

La culture

Il est reconnu que la culture a une incidence sur l'éducation et la profession des gens de même que celles de leur conjoint. La culture influe sur le revenu, la connaissance des structures de soutien, l'accès au soutien informel et les habiletés d'adaptation personnelles (Erickson, 1991, p. 4).



Références

- Assemblées des Premières nations, Enquête nationale sur les services de garde des enfants de Premières nations. *Report of the National Inquiry into First Nations Child Care*, Summerstown (Ontario), Fraternité nationale des Indiens, 1989.
- Chevalier, S., et coll. *Cité dans Indicateurs sociosanitaires : définitions et interprétations*, Groupe d'étude des systèmes d'information sur la santé communautaire, Ottawa, Institut canadien d'information sur la santé, 1995.
- Comité consultatif fédéral-provincial-territorial sur la santé de la population. *Stratégies d'amélioration de la santé de la population : investir dans la santé des Canadiens*, n° de catalogue : H39-316/1994F, Ottawa, Santé Canada, 1994.
- Comité consultatif fédéral-provincial-territorial sur la santé de la population. *Rapport sur la santé des Canadiens et des Canadiennes : Annexes techniques*, n° de catalogue : H39-385/1-1996F, Ottawa, Santé Canada, 1996.
- Conseil canadien de développement social. *Le progrès des enfants au Canada, 1996*, Ottawa, Conseil canadien de développement social, 1996.
- Conseil canadien de développement social. *Le progrès des enfants au Canada, 1997*, Ottawa, Conseil canadien de développement social, 1997.
- D'Arcy, C. « Unemployment and health : Data and implications », *Revue canadienne d'hygiène publique*, 77 (1^{er} supplément), 1986, p. 124–131.
- Développement des ressources humaines Canada. *Programme, Emploi et croissance : la sécurité sociale dans le Canada de demain. document de travail*, n° de catalogue : SC-035-09-94F, Ottawa, Développement des ressources humaines Canada, 1994.
- Développement des ressources humaines Canada. *La recherche appliquée, bulletin*, vol. 2, n° 2, 1996, p. 3–6.
- Développement des ressources humaines Canada. *La recherche appliquée, bulletin*, vol. 4, n° 1, 1998, p. 1–4.
- Développement des ressources humaines Canada, *Situation de la garde de jour au Canada 1995 et 1996*, n° de catalogue : H74-14/1996F, 1995–1996.
- Développement des ressources humaines Canada et Statistique Canada. *Après le secondaire : les premières années — Le premier rapport découlant de l'enquête de suivi auprès des sortants, 1995*, n° de catalogue : MP78-4/12-1996, Ottawa, Développement des ressources humaines Canada et Statistique Canada, 1996.
- Erickson, B. *Families and the Transmission of Culture*, rapport présenté au Groupe d'étude démographique, Ottawa, Santé et Bien-être social Canada, 1991.
- Fast, J.E. et J.A. Frederick. « Arrangement de travail et stress lié au manque de temps », *Tendances sociales canadiennes*, vol. 43, hiver 1996, p. 14–19, n° de catalogue : 11-008F, Ottawa, Statistique Canada.
- Greenon, L. « Concilier le travail et les études » dans *Les horaires et les conditions de travail des années 90*, n° de catalogue : 71-535-MPB, n° 8, Ottawa, Statistique Canada, 1998, p. 85–89.
- Gunderson, M. *Les femmes et le marché du travail canadien : transitions vers l'avenir*, n° de catalogue : 96-321-MPF, n° 2, Ottawa, Statistique Canada, 1998.
- Guy, K.A. (dir.). *Notre promesse aux enfants*, Ottawa, Institut canadien de la santé infantile, 1997.
- Institut canadien de la santé infantile. *La santé des enfants du Canada : un profil de l'ICSI*, 2^e édition, Ottawa, Institut canadien de la santé infantile, 1994.
- Institut Vanier de la famille. *De la table de cuisine à la table du conseil : la famille canadienne et le milieu de travail*, Ottawa, Institut Vanier de la famille, 1998.



- Lero, D., et coll. *Étude nationale canadienne sur la garde des enfants : les régimes de travail des parents et leurs besoins en matière de garde des enfants*, n° de catalogue : 89-529F, Ottawa, Statistique Canada, 1992.
- Lero, D.S. et K. Johnson. *110 Statistiques sur le travail et la famille au Canada*. Ottawa, Conseil consultatif canadien de la situation de la femme, 1994.
- Marshall, K. « Concilier le travail et la famille » dans *L'emploi et le revenu en perspective*, n° de catalogue : 75-001E, Ottawa, Statistique Canada, 1994, p. 31-36.
- Marshall, K. « Concilier le travail et la famille » dans *Les horaires et les conditions de travail des années 90*, n° de catalogue : 71-535-MPB, n° 8, Ottawa, Statistique Canada, 1998.
- Ministres fédéral, provinciaux et territoriaux responsables de la situation de la femme. *Indicateurs économiques de l'égalité entre les sexes*, n° de catalogue : SW21-17/1997F, Ottawa, ministres fédéral, provinciaux et territoriaux responsables de la situation de la femme, 1997.
- Ross, D.P., K. Scott et M.A. Kelly. « Aperçu : les enfants du Canada durant les années 90 » dans *Grandir au Canada : enquête longitudinale nationale sur les enfants et les jeunes*, n° de catalogue : 89-550-MPF, n° 1, Développement des ressources humaines Canada et Statistique Canada, 1996, p. 17-52.
- Statistique Canada. *Scolarité, travail et activités connexes, revenu, dépenses et mobilité : Enquête auprès des peuples autochtones de 1991*, n° de catalogue : 89-534, Ottawa, Statistique Canada, cité dans *La santé des enfants du Canada, profil réalisé par l'ICSI*, 2^e édition, Ottawa, Institut canadien de la santé infantile, 1993.
- Statistique Canada. *Le point sur la population active : Les jeunes et le marché du travail*, n° de catalogue : 71-005-XPB, Ottawa, Statistique Canada, printemps 1997.
- Wescott, G., et coll. *Health Policy Implications of Unemployment*, Copenhagen, Organisation mondiale de la santé, 1985.